



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

officines

Question écrite n° 45734

Texte de la question

M. Michel Zumkeller interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le recyclage des médicaments. À l'heure actuelle, les Français n'ont pas encore pris le réflexe malgré la campagne publicitaire. Il pense qu'il serait utile de créer un partenariat avec les pharmacies de France sur le sujet. De même il faudrait associer l'assurance maladie, en mettant par exemple un rappel automatique en bas des feuilles de soins et enfin créer une campagne mensuelle par courriel aux abonnés d'Ameli. Il souhaite avoir son avis sur ces propositions et surtout connaître les actions qui vont être mises en place en 2014 pour promouvoir et encourager ce recyclage.

Texte de la réponse

Les dispositions des articles R. 4211-23 et suivants du code de la santé publique fixent les conditions dans lesquelles les médicaments non utilisés par les particuliers doivent être éliminés. Cette filière passe par les officines de pharmacie, mais aussi par les pharmacies à usage intérieur des établissements de santé et médico-sociaux, en vue d'une destruction par incinération. Ce dispositif fonctionne grâce à l'organisme agréé CYCLAMED. Les données publiées par cet organisme montrent une progression de la collecte de 3,2 % en 2013 par rapport à 2012 alors que le nombre de boîtes de médicaments vendu en pharmacie est en baisse. Cependant, la vigilance sur cette élimination des médicaments non utilisés doit être constante. Les français sont très attachés à ce dispositif de collecte des médicaments non utilisés et les pharmaciens d'officine sont très impliqués dans le dispositif, en particulier par les affichages et les distributions de plaquettes d'information. Les grossistes répartiteurs sont également très actifs sur la distribution et la récupération des cartons de récupération. Une réflexion est engagée avec l'ensemble des professionnels concernés afin d'étudier avec eux, les pistes d'amélioration possible. Celles-ci sont indissociables des efforts à porter sur le bon usage des médicaments, notamment sur l'observance des traitements et une consommation raisonnable des médicaments.

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire de Belfort (2^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45734

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 décembre 2013](#), page 12766

Réponse publiée au JO le : [15 décembre 2015](#), page 126